

# M Économie

## Hériter d'un artiste ? Entre manne et cadeau empoisonné

LE MONDE ECONOMIE | 10.03.2016 à 12h18 • Mis à jour le 10.03.2016 à 20h41 |

Par Roxana Azimi

Abonnez vous à partir de 1 €

Réagir ★ Classer

f Partager (9)

Twitter

Comment gérer la succession d'un artiste, régler les droits, protéger l'œuvre, organiser son marché posthume, tirer des dividendes sans faire chuter sa cote ? Ces questions, la plupart des héritiers se les posent sans trop savoir comment les résoudre. L'Allemande Loretta Würtenberger, qui a géré pendant huit ans la succession de Jean Arp, mort à Bâle (Suisse) en 1966, va tenter de remédier à leur désarroi et ce quelle que soit la nationalité du droit qui leur est applicable par la création d'un institut spécialisé dans les successions d'artistes. Ce cabinet ouvrira vendredi 11 mars, à Berlin.

Le premier souci pour les héritiers consiste à régler les droits, qui dépassent souvent leur solvabilité. « *Beaucoup de successions sont riches en œuvres mais pauvres en cash* », remarque Loretta Würtenberger. Le risque étant que, pour payer l'impôt dû, les héritiers mettent un grand nombre d'œuvres sur le marché ou vendent l'intégralité du stock à un marchand.

LES AYANTS DROIT ONT INTÉRÊT À S'ENTOURER DE SPÉCIALISTES, DE MARCHANDS SÉRIEUX, ET DE JURISTES CHEVRONNÉS

Les personnes qui héritent doivent aussi s'armer de patience. Ainsi, aux Etats-Unis, la succession de l'artiste américain d'origine néerlandaise Willem de Kooning, a été réglée au bout de cinq ans, après une période d'inventaire du stock énorme composé de 300 toiles et de 200 œuvres sur papier. « *L'évaluation même était compliquée. On peut certes dire ce que coûte une toile de Kooning, mais que faire avec un ensemble de cinquante toiles qui se ressemblent un peu ?* », indique le marchand américain David Nash, chargé de purger la succession.

A chaque étape, les ayants droit ont intérêt à s'entourer de spécialistes, de marchands sérieux et de juristes chevronnés. En France, la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (Adagp) gère les droits patrimoniaux d'environ deux mille artistes décédés moyennant des frais d'environ 11,6 %. Elle dispose de trois juristes et d'une personne spécialement chargée des successions, pour assister les ayants droit.

### Garder un œil sur le marché

« *Au décès de l'artiste, sa succession est régie par les règles générales de dévolution légale prévues par le code civil. Toutefois, le code de la propriété intellectuelle aménage également certains aspects relatifs à la transmission des droits attachés à l'œuvre*, indique Marie-Anne Ferry-Fall, la directrice de l'Adagp. *Les successions d'artistes se retrouvent ainsi à la croisée de deux branches juridiques très techniques, dont l'articulation peut se révéler complexe.* »

Prenez le cas d'une loi de 1866, qui a prévu un usufruit spécial pour le conjoint survivant de l'artiste. Cette disposition permet encore aujourd'hui au veuf ou à la veuve de percevoir un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des œuvres. Toutefois, depuis de récentes réformes, cet usufruit peut être moins favorable que les règles successorales générales du code civil qui ont notablement amélioré la condition du conjoint survivant.

Une fois la succession close, les héritiers ne sont pas au bout de leur peine : il faut garder un œil sur le marché et surtout éviter les faux. Mais tout cela a un coût. « *Il faut entre quelques centaines de milliers à 1 million d'euros pour mener une politique offensive et vigilante* », estime Jean-Jacques Neuer, avocat spécialisé dans les successions d'artistes, représentant par exemple celles de Picasso et Brancusi. Certains ayants droit montent une fondation d'utilité générale, structures lourdes et coûteuses, inadaptées pour des artistes dont la cote n'excède pas les 50 000 euros. D'autres s'en remettent à un avocat qui les représente. Une chose est sûre : l'héritage d'un artiste peut être une manne, mais rarement une sinécure.

**Lire aussi l'article du Monde Magazine : [La veuve derrière l'artiste](#)**

**Roxana Azimi**

Journaliste au Monde